

PV DU CONSEIL D'UFR RÉUNI LE 08 MARS 2024

Présents : BOIS Pascal, BROINE Éric, CALVET Yann, CHARDON Laurette, DE BRUYN Gabriel, DELENTE Eliane, DOYTCHÉVA Miléna, DROOGMANS Alistair, GAUVIN Brigitte, GOILARD Orlane, HERMAND Karine, JOBEZ Romain, LECHAT Didier, OLLIVIER Galaad, PAQUET Fabien, PELLISSIER Anne (à compter de 10h15), RICHER Agathe, RIVRON Vassili, SAILLOT Éric (jusqu'à 10h15).

Procurations : Ariane BOLTANSKI à Gabriel DE BRYUN, Anne DE MATHAN à Brigitte GAUVIN, Gilles GORRE à Fabien PAQUET, Myriam JUAN à Yann CALVET, Adeline PATARD à Eliane DELENTE, Anne PELLISSIER à Éric SAILLOT, Éric SAILLOT à Anne PELLISSIER, Alain SANDRIER à Didier LECHAT.

Invités : AMAND Rudy, DUMAS-REUNGOAT Christine, HOUARD Alexandra, OSOUF Éric, ROMERI Luciana, VIZCARRA Yinsu.

Excusés : Camille BROU.

Durée : 2h50.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur CALVET rappelle que nous devons constituer un bureau représentant les membres élus du conseil, composé d'un enseignant-chercheur (Miléna DOYTCHÉVA et Gille GORRE), d'un BIATSS (Éric BROINE) et d'un représentant des étudiants. Il nous manque toujours le nom d'un représentant étudiant.

Monsieur CALVET précise que nous avons un certain nombre de référents au sein de l'UFR HSS. Nous avons désormais un référent culture (Paola PALMA) et un référent égalité (Miléna DOYTCHÉVA).

Monsieur CALVET indique que les fiches UNIFORMSUP vont devoir être réécrites. L'objectif de cette réécriture est de mieux promouvoir notre offre de formation et d'améliorer sa visibilité sur internet.

Une nouvelle réglementation relative à la VAE va être mise en place, pour permettre à des salariés de valider un diplôme, mais également des blocs de compétences.

Le carnaval étudiant aura lieu le jeudi 28 mars 2024. Les bâtiments du campus 1 fermeront à 12h00. Il faut penser à la réorganisation des enseignements de cet après-midi du 28 mars 2024.

Aucun examen ou cours ne devront avoir lieu entre le 3 et le 6 juin 2024.

De même, le passage de la flamme olympique aura lieu le 30 mai 2024. Des perturbations sont à prévoir.

2. PRÉSENTATION ET BILAN DU DISPOSITIF ÉCRI+

Monsieur LANOT, enseignant de lettres modernes, a été recruté pour le dispositif Écri+. Un constat préalable est que les étudiants ont des lacunes en expression écrite. Ce dispositif Écri+ a comme objectif une meilleure maîtrise de la langue, notamment à l'écrit.

Il s'agit d'envisager l'écrit dans 4 domaines et 14 compétences. Le travail se fait de manière ludique. L'enseignement peut se faire en présentiel, comme en distanciel, auprès des étudiants de Licence 1. Selon les Départements, la certification Écri+ est inscrite dans la maquette ou non. Pour l'instant, à l'UFR HSS, il n'y a pas d'obligation d'obtenir la certification.

Monsieur CALVET suggère que l'ensemble des Départements se saisissent de ce dispositif Écri+.

Monsieur PAQUET indique que l'an prochain tous les étudiants de L3 Histoire devront passer la certification Écri+.

Etienne ADELIN souhaite savoir le nombre d'enseignant dans ce dispositif. Monsieur LANOT répond qu'il est le seul enseignant.

Pascal BOIS demande si le dispositif intègre les troubles « dys ». Monsieur LANOT répond que ce problème ne s'est posé que cette année et que le dispositif doit évoluer. Pour cette année, les exercices ont été adaptés pour deux étudiants.

Etienne ADELIN souhaite savoir ce qui peut être fait pour les étudiants ayant des problèmes avec l'outil informatique. Monsieur DE BRUYN indique qu'à l'origine, le dispositif était totalement sur informatique. Avec l'arrivée d'un enseignant, cela a permis de développer les heures d'enseignement présentielles en lien avec l'outil en ligne.

3. MOTION PROPOSÉE PAR L'UNION PIRATE PORTANT SUR LA MODIFICATION DES FRAIS D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE DES FORMATIONS INITIALES À DISTANCE

Monsieur CALVET rappelle que les frais d'inscription pédagogique des formations à distance ont été votés en Conseil d'Administration. Les frais d'inscription ont été déterminés par le Conseil d'Administration, en s'alignant sur le coût constaté dans les autres Universités.

Etienne ADELIN présente les arguments énoncés dans la motion.

Monsieur CALVET indique que les étudiants peuvent demander une exonération de ces droits spécifiques. Il rappelle que le maintien d'une version EAD d'un diplôme implique le dédoublement des heures enseignants.

Madame DOYTCHEVA souligne que sur une promotion de 25 étudiants EAD en Master Sociologie, il y a 4 à 5 étudiants qui ne se manifestent jamais. Comme ils n'annulent pas leur inscription, ils faussent le taux de réussite et prennent la place d'autres candidats.

Monsieur DE BRUYN rappelle qu'à la création des formations en EAD, il y avait des frais supplémentaires. Ces frais ont été supprimés il y a 5 ou 6 ans par l'équipe de direction précédente. Cela s'inscrivait dans un projet d'établissement qui prévoyait de développer l'enseignement à distance au sein des formations présentielles.

Il avait été également proposé d'appliquer les tarifs de la formation continue, ce qui aurait impliqué des frais de plusieurs milliers d'euros pour une année de diplôme. Rares auraient été les étudiants capables de mobiliser leur CPF pour en financer une partie.

Le tarif supplémentaire de 400 euros qui a été retenu a été conçu comme un compromis pour viabiliser les formations à distance sans entraîner une hausse trop importante pour les étudiants à distance.

Madame VIZCARRA rappelle que le Master Lettres EAD fermera à la rentrée 2024.

Éric BROINE fait des remarques sur la forme de la motion.

Monsieur DE BRUYN souligne la nécessité, pour les membres du conseil d'UFR, d'être vigilant quant aux exonérations qui seront faites aux étudiants plus fragiles. Il conviendra de bien s'assurer que les étudiants qui sont dans des situations précaires obtiennent ces exonérations.

Vote sur la motion proposée par l'Union Pirate portant sur la modification des frais d'inscription spécifiques des formations à distance : 12 contre, 10 abstentions, 7 pour. La motion est rejetée.

4. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024 2025

Monsieur DE BRUYN présente la proposition de calendrier universitaire 2024-2025. Le début des cours serait le 9 septembre 2024, avec la possibilité de commencer des enseignements dès la semaine du 2 septembre 2024. Il indique les exigences qui ont été contraignantes dans l'élaboration de ce calendrier : alignement avec les autres composantes (SEGAT, Psychologie, LVE) pour les sessions d'examens, semaines de révision pour les étudiants, éviter les réunions de pré-rentrée à la fin du mois d'août...).

Vote sur le calendrier universitaire 2024-2025 : 25 pour, 4 abstentions.

5. MODIFICATION DE LA NOTE D'INFORMATION « COMPENSATION, VALIDATION ET CAPITALISATION DANS LES LICENCES GÉNÉRALES A REGROUPEMENTS COHÉRENTS D'UE »

Madame HOUARD rappelle que la Licence Sciences de l'éducation et de la formation a été structurée en regroupements cohérents d'UE, lors de l'élaboration de l'offre de formation 2022-2026. Durant l'année 2022-2023, l'équipe pédagogique avait élaboré des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), explicitées aux étudiants. Après maintes discussions, nous avons obtenu la pérennisation de ces MCCC, lors de la CFVU de septembre 2023.

Or, en janvier 2024, un courriel équivoque nous a permis de constater que la mise en œuvre technique de ces MCCC avait été modifiée.

En ajoutant, la modification de la note d'information « compensation, validation et capitalisation dans les licences générales à regroupements cohérents d'UE », cela nous permettra de pérenniser officiellement nos MCCC.

Vote sur la modification de la note d'information « compensation, validation et capitalisation dans les licences générales à regroupements cohérents d'UE » : 27 pour, 2 abstentions.

6. BILAN DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Monsieur DE BRUYN présente le bilan de l'exercice budgétaire 2023. Il rappelle que l'UFR HSS contribue au financement de colloques et de sorties pour nos étudiants.

7. PRESENTATION DE LA FICHE DE POSTE DE L'INGENIEUR DE RECHERCHE LASLAR/HISTEME

Monsieur CALVET rappelle que nous avons obtenu le recrutement d'un IGR pour les laboratoires LASLAR et HISTEME. La fiche de poste est présentée.

8. VALIDATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE L'UFR HSS

Monsieur CALVET rappelle que le CPOM permet à l'UFR HSS de développer ses activités selon des axes d'objectifs stratégiques. Les 4 axes de développement sont ensuite précisés dans des tableaux :

- Faire de la recherche une priorité pour l'établissement - Horizon 2025,
- Se doter d'une ambition européenne et internationale,
- Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales,
- Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions.

Monsieur RIVRON s'étonne de la terminologie « contrat » et de la disparition des termes « dialogue de gestion ».

Monsieur CALVET propose de prendre du temps pour relire ce document et de faire des propositions de modifications.

9. ADOPTION DU PV DU CONSEIL D'UFR DU 23 NOVEMBRE 2023

Monsieur CALVET soumet à la validation des membres du conseil d'UFR le PV du conseil d'UFR plénier du 23 novembre 2023.

Les noms des représentants de la Ville de Caen et de la DRAC restent à ajouter.

Vote sur le PV Conseil d'UFR plénier du 23 novembre 2024 : 29 pour (unanimité).

10. REPARTITION DES HEURES DE REFERENTIEL POUR LES RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

Monsieur CALVET indique que l'UFR HSS a obtenu 300 heures supplémentaires pour les responsabilités pédagogiques.

Monsieur DE BRUYN rappelle que cette deuxième tranche d'augmentation aboutit à une augmentation de 600 heures au total de l'enveloppe de référentiel pour l'UFR HSS. Cela permet à l'UFR d'avoir une enveloppe satisfaisante au regard de ses effectifs étudiants et du nombre de formations proposées. Il propose une actualisation de la répartition par département.


Vote sur la répartition des heures de référentiel pour les responsabilités pédagogiques : 25 pour, 4 absentions.

11. QUESTIONS DIVERSES

Question de l'Union Pirate : Etienne ADELIN souligne que les représentants étudiants ne sont pas suffisamment représentés en Conseil d'UFR HSS. Il rapproche cela du faible taux de participation au moment des élections étudiantes.

Monsieur CALVET répond que notre Conseil laisse une forte représentativité aux étudiants, par rapport à d'autres composantes de l'UNICAEN. Le nombre de représentants étudiants respecte le cadre réglementaire. Cette représentativité permet aux étudiants de s'exprimer et de faire valoir leurs idées.

Le Directeur de l'UFR Humanités et Sciences Sociales

YANN CALVET


Yann CALVET